



INTERIEUR

COMMUNIQUÉ

Paris le 31 juillet 2019

IGPN: DÉTRUIRE L'IMAGE DE LA POLICE C'EST DÉTRUIRE LA POLICE !

Les conclusions de l'enquête de l'IGPN rendues après les événements qui ont conduit le 22 juin 2019 à la mort de Steve Maïa Caniço au cours de la tentative de dispersion de la fête de la musique qui se déroulait quai Wilson à Nantes (Loire-Atlantique) ont surpris tant par leur contenu que par la manière dont elle ont été rendues publiques.

Ce qui sème le trouble provient du fait qu'il est difficilement concevable d'imaginer que la réaction des fêtards qui ont chuté dans la Loire ne soit pas liée à l'action de la police. L'enquête judiciaire qui prend le pas devra déterminer les responsabilités, nous l'attendons impatiemment.

Néanmoins l'intervention hâtive du Premier Ministre face à la presse, aux cotés du Ministre de l'Intérieur, muet comme un enfant sermonné, contribue à accentuer le doute sur la sincérité de l'enquête administrative.

Ce sentiment est exacerbé par la multiplication des conclusions « surprenantes » auxquelles l'IGPN nous habitue depuis que le gouvernement est confronté à de réelles difficultés d'ordre social et que la contestation s'amplifie (gilets jaunes, grève du personnel hospitalier et des pompiers, fermetures d'entreprises, réformes anti-sociales, retraites, etc...).

L'affaire des lycéens de Mantes-la Jolie (Yvelines), comme celle de Marseille (Bouches-du-Rhône) au cours de laquelle Zineb Rédouane a perdu la vie ont laissé planer le doute sur la sincérité ou l'impartialité de l'Inspection Générale de la Police Nationale. Cette situation est très préoccupante.

La police est une chose trop grave pour ne la confier qu'à des policiers. Sans reprendre l'aphorisme, la CGT-Police milite depuis fort longtemps pour la mise en place d'un organe de contrôle qui ne soit pas directement lié au pouvoir politique lorsqu'il s'agit d'enquêter sur l'action des forces de police.

L'impartialité de l'enquête ne peut naître que de l'incontestable neutralité de ceux qui en ont la charge. Pour cela, nous demandons le concours d'un organe de contrôle composé certes de policiers, mais à parts égales de magistrats, de juristes (membres du conseil de l'ordre des avocats) d'élus et parlementaires de la majorité comme de l'opposition, de membres de la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels, de membres du conseil économique, social et environnemental.

C'est ainsi que les citoyens, y compris les policiers pourraient en toute quiétude connaître les responsabilités de chacun lorsque la situation le nécessite. C'est loin d'être le cas actuellement.

Les conclusions « maison » sont devenues promptes à suivre le vent du pouvoir politique. Elles nous ramènent aux heures sombres d'un passé pas si lointain qui a vu agir les « voltigeurs, les bidules et les terroriseurs de terroristes »

Cette situation précipite le fonctionnaire isolé lorsqu'il est mis en cause, face à un mur sur lequel, ne trouvant pas d'issue il se fracasse, tandis que le donneur d'ordres n'est que rarement inquiété.

La police dans sa globalité souffre de cette situation, de cette image dégradée qui l'éloigne un peu plus chaque jour de ceux qu'elle est censée protéger.

Si on devait détruire la police nationale on ne s'y prendrait pas autrement.

CGT-Police
68 bis rue Philippe de Girard
75018 PARIS



CGT-Intérieur Asile et Outre-Mer



cgt.police.paris@gmail.com



06-64-46-30-20